



Choix EURL ou SASU - validation de trimestres

Par **EmmanuelG**, le **15/07/2024 à 18:18**

Bonjour,

Je suis micro-entrepreneur BNC depuis 2021

Je souhaite changer de statut juridique pour un raison spécifique : garantir la validation de mes 4 trimestres chaque année dans le futur, même dans le cas d'une baisse conséquente de mon chiffre d'affaires.

Un exemple pour être explicite :

- en 2025, CA de 50 K€, je me verse 12 K€ de rémunération afin de valider 4 trimestres. Je paie les impôts sur les bénéfices si besoin et laisse le solde sur le compte de l'entreprise
- en 2026, CA de 4 K€ seulement. Je me verse 10 K€ de rémunération afin de valider 4 trimestres en puisant dans les bénéfices de l'année précédente

L'idée est donc de dissocier les bénéfices de l'entreprise de mon salaire (dividende ou rémunération). En ce sens, mes lectures me conduisent vers SASU

- Le choix de l'EURL avec imposition IR ne semble pas convenir car les bénéfices de l'EURL sont entièrement imposés sur l'année sur le foyer fiscal du gérant
- Idem pour l'EURL en IS, car même si le gérant peut choisir de laisser des fonds en réserve sur le compte de la société, l'EURL aura déjà réglé 100% des cotisations sur les bénéfices 2025, donc la rémunération 2026 s'effectuerait sans cotisation
- Dans le cadre d'une SASU, je deviendrai salarié de l'entreprise, mais je ne visualise pas l'impact du choix IR / IS sur mon objectif

Vos expériences m'intéressent

Merci

Par **tomrif**, le **15/07/2024** à **18:48**

bonjour,

en eurl à l'is, la base des cotisations sociales, c'est votre rémunération, donc 12k et 10k dans votre exemple.

laisser de l'argent dans l'entreprise, cela veut dire payer de l'is, qui ne vous apporte rien, fait qu'au final, vous avez moins dans votre poche. il faut donc laisser le minimum pour minimiser l'is.